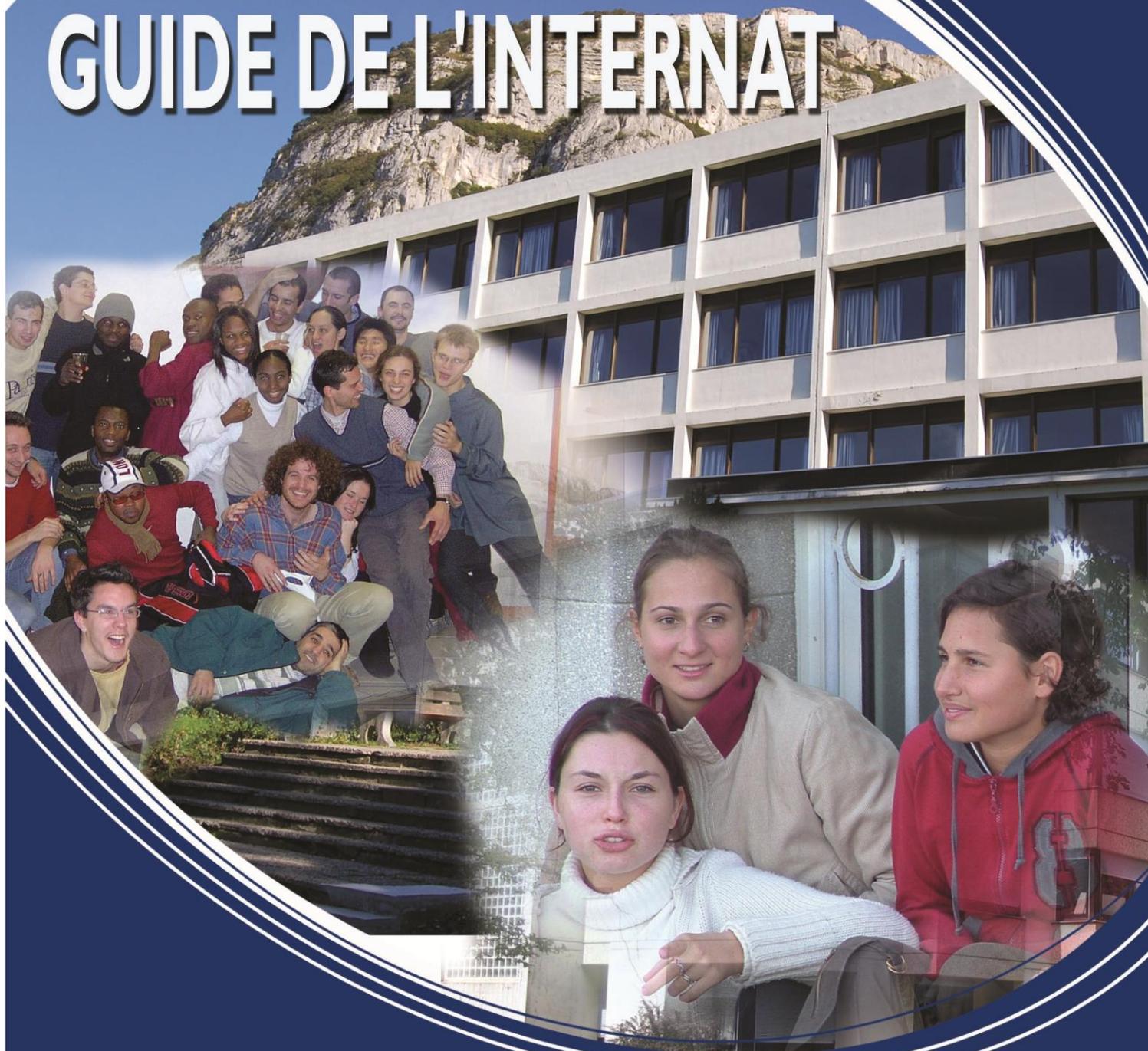




MAURICE-TIÈCHE
Ensemble scolaire privé

GUIDE DE L'INTERNAT



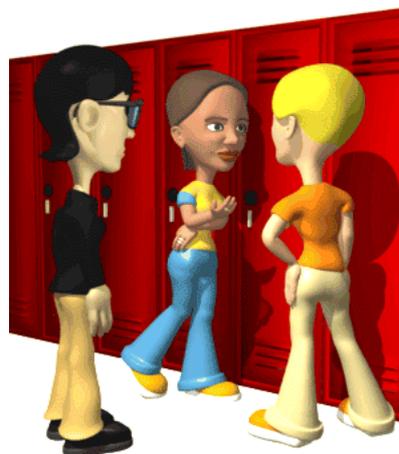
www.maurice-tieche.fr

+33.450.87.68.27
secretariat@m-tieche.net

1. BIENVENUE

Bonjour et bienvenue dans ton internat. Nous sommes heureux de t'accueillir au sein de notre résidence pour vivre ensemble des moments agréables durant cette année scolaire.

Tu trouveras dans ce guide des informations pour t'aider à connaître rapidement le fonctionnement de l'internat qui va être pendant quelques mois ton lieu de vie.



Ce guide appartient à : _____

Elève du LPMT , en classe de : _____

Mon numéro de carte magnétique : _____

Mon numéro de téléphone : 04 50 87 67 __

N° de chambre : _____

Mes numéros d'urgence :

Bureau de la directrice de résidence de la Clairière04 50 87 **68 34**

Bureau du directeur de résidence des Horizons04 50 87 **68 44**

Bureau du CPE04 50 87 **68 24**

Bureau du Secrétariat LPMT.....04 50 87 **68 27**

Bureau du Directeur LPMT04 50 87 **68 26**

Equipe des assistants de résidence

Nom :

Nom :

N° de chambre :

N° de chambre :

N° de téléphone :

N° de téléphone :

LA CLAIRIERE		
N° cbr	Tél. interne	Prénom
1	6701	
2	6702	
3	6703	
101	6704	
102	6705	
103	6706	
104	6707	
105	6708	
106	6709	
107	6710	
108	6711	
109	6712	
110	6713	
111	6714	
112	6715	
113	6716	
114	6717	
115	6718	
201	6719	
202	6720	
203	6721	
204	6722	
205	6723	
206	6724	
207	6725	
208	6726	
209	6727	
210	6728	
211	6729	
212	6730	
213	6731	
214	6732	
215	6733	
301	6734	
302	6735	
303	6736	
304	6737	
305	6738	
306	6739	
307	6740	
308	6741	
309	6742	
310	6743	
311	6744	
312	6745	
313	6746	
314	6747	
315	6748	

Pour appeler de l'extérieur composer
+33 (0)4 50 87 devant le n° interne

LES HORIZONS		
N° cbr	Tél. interne	Prénom
101	6749	
102	6750	
103	6751	
104	6752	
105	6753	
106	6754	
107	6755	
108	6756	
109	6757	
110	6758	
111	6759	
112	6760	
113	6761	
114	6762	
115	6763	
116	6764	
117	6765	
201	6766	
202	6767	
203	6768	
204	6769	
205	6770	
206	6771	
207	6772	
208	6773	
209	6774	
210	6775	
211	6776	
212	6777	
213	6778	
214	6779	
215	6780	
216	6781	
217	6782	
301	6783	
302	6784	
303	6785	
304	6786	
305	6787	
306	6788	
307	6789	
308	6790	
309	6791	
310	6792	
311	6793	
312	6794	
313	6795	
314	6796	
315	6797	
316	6798	

2. TABLE DES MATIERES

Bienvenue.....	02
Numéros des internes.....	03
Table des matières.....	04
Un projet pédagogique pour t’aider à réussir ta vie !	06
• Statut LPMT	06
• Objectifs	06
Une de tes nouvelles journées types !.....	07
• Emploi du temps	07
• Sorties les mercredis et vendredi après-midi	07
• Autorisation parentale	07
• Carte magnétique	08
• Etudes du soir (LPMT)	08
• Rencontre du soir/Temps Spirituel	08
• Appel du soir.....	08
Week-end et vacances	08
• Interne de semaine	08
• Interne de week-end.....	09
• Vacances scolaires.....	09
Pour le respect de tous.....	09
• Respect de la personne et de la fonction exercée	09
• Respect de la sécurité des personnes, respect des lieux.....	09
• Respect des convictions des personnes et solidarité	09
• Confiance et transparence.....	09
• Tenue vestimentaire – allure générale.....	10
• Relations filles/garçons	10
Pour une meilleure hygiène de vie... ..	10
• Respect des règles d’hygiène et de santé.....	10
• Substances illicites	10
Les locaux	11
• Bruit.....	11
• Tâche d’Utilité Collective (TUC)	11
• Ordures ménagères.....	12
Evacuation incendie	12
Ta chambre.....	12
• Agencement et décoration	12
• Droit d’accès du préceptorat et visite des chambres	13
• Maintenance et entretien.....	13
• Etat des lieux.....	13
• Appareils électriques.....	13
• Argent de poche et valeurs.....	13
• Animal domestique	14

• Seul en chambre	14
• Réveil.....	14
• Infirmerie.....	14
Invités.....	14
• Ami(e)s	14
• Famille.....	14
• Procédure d'invitation.....	15
Services (par ordre alphabétique)	15
• Buanderie	15
• Courrier	16
• E-mail/Internet	16
• Foyer	16
• Salle de piano.....	16
• Salle de sport	16
• Télévision.....	16
• Transports.....	16
Discipline	17
• Permis de conduite	17
• Avertissement.....	17
• Conseil de discipline et pénalité.....	17
• Conseil de discipline et renvoi avec sursis ou définitif	17
• Types de fautes graves	17
• Types de fautes très graves	18
Charte.....	18
Notes.....	19
Plan	20

3. UN PROJET PEDAGOGIQUE POUR T'AMENER A REUSSIR TA VIE

Statut LPMT

Tu as choisi de vivre cette année sur le Campus Adventiste du Salève et de résider dans l'internat. Nous en sommes ravis et voulons t'aider à réussir dans tes projets de vie.

Objectifs

- **Tu dépends du monde que tu bâtis.** C'est pour cela que nous souhaitons t'aider à te développer et à vivre « debout » en respectant tes capacités personnelles de penser et d'agir, afin d'œuvrer ensemble de manière efficace et heureuse, dans un esprit de recherche, d'ouverture et d'excellence.
- Nous voulons te donner l'espace nécessaire pour **développer ton caractère**, ton sens des responsabilités et t'épanouir, tant dans tes aptitudes physiques, manuelles et intellectuelles, que dans les domaines artistiques et spirituelles.
- Tu as la chance d'être dans un environnement international, où tu rencontreras des jeunes gens et des jeunes filles d'origines culturelles diverses. Nous souhaitons t'aider à développer, loin de tout préjugé social, **la compréhension de l'autre**, l'acceptation de la différence, le sens du droit de chacun au respect et à l'estime.
- Le campus Adventiste du Salève est un site privilégié qui offre de grandes possibilités d'activités sportives et récréatives. Nous t'encourageons à profiter de chaque opportunité pour profiter de cette nature et de ces moments pour **te ressourcer**.
- En tant qu'école chrétienne, nous favorisons un esprit de service et d'amour ainsi qu'une transparence en toute chose. Nous nous efforçons d'avoir une conduite authentique fondée sur la connaissance de la Bible et sur le contact personnel avec Dieu. Aussi, tu t'apercevras que certaines règles de vie reflètent le message, la mission et le style de vie de l'Eglise adventiste du septième jour. D'autres sont simplement formulées pour nous aider à vivre ensemble de manière harmonieuse.



- L'internat fait partie intégrante du Campus Adventiste du Salève et par conséquent l'équipe du préceptorat travaille en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique du lycée et le personnel encadrant cette vie collective. Nous sommes tous ici avec une volonté de t'aider et de t'écouter. Nous avons la volonté de te conduire sur des sentiers sûrs et prometteurs et te souhaitons une année pleine d'enrichissements personnels. Bonne route !

4. UNE JOURNEES TYPES

Emploi du temps



Horaires	Activités	
7h00	Réveil / Mise en route / Toilette	Dortoirs
7h20 – 7h40	Petit déjeuner	Cafétéria
8h00 – 12h40	Cours	Salles de classes
12h40 – 13h	Déjeuner	Cafétéria
14h00 – 16h50	Cours ou études	Salles de classes
17h00 – 18h30	Etudes	Bibliothèque
18h45 – 19h00	Dîner	Cafétéria
19h15 – 19h45 (1 fois/semaine)	Rencontre du soir	Chapelle de la Clairière / internats respectifs
19h15 – 22h00	Travail d'Utilité Collective Rangement Sport Télévision	Internat Chambres Gymnase Salons internats
22h00	Appel	Chambre
22h30	Silence – extinction des lumières	

Sorties les mercredis et vendredi après-midi

Les sorties sont autorisées les mercredis et vendredis après-midi uniquement entre 15H00 et 18H30. Tu dois obligatoirement passer au bureau du directeur de résidence pour faire signer ta carte de sortie avant 13h30. Dès ton arrivée, tu recevras une carte de sortie personnelle. Il est important que tu remplisses ta carte et la fasses signer du directeur de résidence avant et après chaque sortie. Le lieu où tu te diriges ainsi qu'un numéro de téléphone où te joindre te seront également demandés.

Sortir du campus sans faire signer ta carte de sortie est une faute grave, parce qu'elle engage la responsabilité civile du Campus adventiste du Salève.



Autorisation parentale

Les élèves internes du Lycée sont autorisés à sortir du Campus un ou deux après-midi par semaine et bien sûr lors des périodes de vacances scolaires. Ces sorties feront l'objet d'une autorisation parentale écrite pour l'année scolaire.

Carte magnétique

Tu as en ta possession une carte magnétique qui te permet de rentrer et de sortir de l'internat entre 7h00 du matin et 22h00 le soir. En dehors de ces horaires, ta carte ne fonctionne pas. La porte de l'internat pouvant être fermée à toute heure de la journée, il t'est demandé de toujours te munir de

ta carte. Elle est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être prêtée, même à titre exceptionnel. En cas de perte, elle sera facturée **23 euros**.

Il est strictement interdit de faire monter une personne étrangère au bâtiment dans les étages. Toute personne étrangère au bâtiment est invitée à se présenter au bureau du directeur de résidence.

Etudes du soir (LPMT)



Du lundi au jeudi soir, tu devras être présent aux études du soir, qui ont lieu de 17h00 à 18h30 à la bibliothèque. Le mercredi les études sont de 13h30 à 15h00.

En classe de terminale, tu peux être autorisé par le conseil de classe à étudier dans ta chambre. Ce privilège est retiré si tu n'es pas jugé capable de respecter ce temps d'étude ou si tes résultats scolaires sont insuffisants.

Il n'y a pas d'étude la veille des jours fériés.

Rencontre du soir/Temps Spirituel

1 fois par semaines de 19h15 à 19h45 un moment convivial d'échange et de partage spirituel te sont proposés. Ces rencontres ont pour but de te permettre de réfléchir et de t'exprimer librement sur des thèmes très variés, bien souvent définis en début d'année avec toi et le reste du groupe, selon vos centres d'intérêt ou questionnements

Ces moments d'échange ne sont pas obligatoires mais tu y es vivement convié. Si tu choisis de ne pas y assister, nous te demandons de rester à l'internat jusqu'au moment où les activités sportives et autres débutent.

Appel du soir



L'appel dans les chambres commence à 22 heures précises. La régularité des horaires et un nombre d'heures de sommeil suffisant étant des éléments qui favorisent de bons résultats scolaires, tu seras tenu d'être dans l'internat dès 21h30 et dans ta chambre à partir de 22h00.

5. WEEK END ET VACANCES

Interne de semaine

En tant qu'Interne de semaine, tu rentres chez tes parents tous les week-ends. Cependant, vu la grande diversité des activités offertes sur le campus, tu seras peut-être tenté de rester de temps à autre le week-end. Tu peux en faire la demande à chaque fois que tu le désires au directeur de résidence, qui te l'accordera en fonction des disponibilités d'encadrement de l'équipe et en tous cas avec l'accord écrit –à chaque fois – de tes parents.

Interne de week-end

Tu seras peut-être amené à rester à l'internat chaque week-end si ton domicile est trop loin. Tu pourras participer aux activités proposées par le Campus.



Vacances scolaires

L'internat est fermé pour le LPMT pendant les vacances scolaires. Les internes habitant trop loin pour pouvoir rentrer chez eux pendant ces périodes doivent obligatoirement avoir pris d'autres dispositions.

A la fin de l'année scolaire, le départ se fait au plus tard 48 heures après la fin de l'année académique. Le départ n'est possible qu'après avoir accompli le circuit administratif et l'état des lieux de la chambre, à l'aide d'un formulaire de départ.



6. POUR LE RESPECT DE TOUS...

Respect de la personne et de la fonction exercée

Chaque personne a droit au respect, pour elle-même et pour la fonction qu'elle exerce. Toute parole blessante, le mépris, l'indifférence, le dénigrement, la critique négative, toutes les agressions verbales ou physiques détruisant l'intégrité des personnes et les contestations sur le règlement sont inacceptables.

Respect de la sécurité des personnes, respect des lieux

Chaque personne a le droit de vivre dans un environnement non agressif, dans un climat de sécurité, pour sa personne, pour ses biens personnels et les biens communautaires dont elle jouit. Cela inclut le respect de la nature en général, de l'environnement créé et organisé pour l'embellissement du campus, et celui des lieux d'activités et de vie, y compris les installations et les équipements.

Respect des convictions des personnes et solidarité communautaire

Le Campus adventiste du Salève reconnaît à chacun le droit à la liberté de conscience et le droit de vivre sa foi, ses convictions, sans être perturbé par des attitudes négatives, telles que la moquerie ou le mépris. Cependant, personne ne peut, au nom de sa liberté de conscience et des choix qu'il fait pour sa vie privée, perturber par son style de vie la sérénité d'une communauté et celle de ceux qui ont choisi le Campus adventiste du Salève en raison même de son éthique.

Chacun est donc invité, s'il désire demeurer au Campus adventiste du Salève, et quelles que soient ses convictions, à être cohérent avec lui-même, à aligner ses habitudes et son style de vie sur l'éthique prônée par le Campus adventiste du Salève qu'il a choisi de rejoindre. Il agit ainsi par respect pour la communauté des personnes qui y vivent.

Confiance et transparence

Chaque personne est en droit d'attendre la vérité de ceux avec qui elle est en relation. Le Campus adventiste du Salève et son personnel font confiance aux étudiants, mais attendent en retour une attitude sans dissimulation ni ambiguïté. Ainsi, le mensonge, les tricheries, les déformations ou la rétention volontaire de la vérité avec le désir de nuire brisent la confiance. En particulier, les responsables de résidence attendent cette transparence et peuvent prendre toutes les mesures nécessaires si cette confiance et cette transparence devaient être bafouées.

Tenue vestimentaire – allure générale

Ton choix vestimentaire et ton allure générale reflètent qui tu es et transmettent un message direct à ton entourage. Le campus encourage une sobriété certaine pour un respect de tous.

Les tenues vestimentaires doivent être propres, simples et non provocantes. Les coiffures et autres signes pouvant être assimilés à des prises de position philosophiques ou politiques ne sont pas admis. Une tenue correcte même dans les couloirs des résidences est demandée. En effet, du personnel de service peut être appelé à y circuler à tout moment, pour des questions d'entretien ou de sécurité.

De manière générale ne sont pas admis :

Les coiffures extrêmes (cheveux colorés ou tête rasée par exemple)
les piercings (y compris les boucles d'oreilles pour les garçons)
les tatouages visibles

Relations filles/garçons

Les relations entre filles et garçons doivent être empreintes de la plus grande correction, de réserve et de pudeur. Les attitudes incorrectes ou contraires à la bienséance entraîneront des mesures disciplinaires. Le directeur de résidence et son équipe sont autorisés à intervenir s'il constate des comportements contraires à la décence.



7. POUR UNE MEILLEURE HYGIENE DE VIE...

Respect des règles d'hygiène et de santé

Comme nous te le proposons dès les premières pages de ce guide, la vie au Campus Adventiste du Salève tourne autour de quelques valeurs qui nous sont chères. Nous croyons que notre corps est un instrument précieux que nous nous devons de protéger afin d'en optimiser les capacités. Nous sommes convaincus qu'une certaine hygiène de vie (hygiène corporelle, équilibre du corps et respect des règles de santé, une certaine tempérance en toutes choses, droit au repos) peut fortement participer à ce projet.

Le Campus Adventiste du Salève et ses internats sont non fumeurs. Aussi, la consommation, l'incitation à consommer, la détention ou la distribution de produits nuisibles ou illégaux sont évidemment proscrites.



Consommation, possession ou diffusion de substances illicites ou nocives

Toute consommation, possession ou diffusion de drogues, de tabac, d'alcool ou de toute autre substance apparentée, ainsi que tout affichage publicitaire ou décoratif ou toute prise de position ouverte en faveur de ces produits interdits, est inacceptable.

De plus la détention et l'usage de stupéfiants est une infraction au code pénal et relève de la responsabilité de la gendarmerie. En outre, si le directeur de résidence, ou un membre de l'équipe éducative, se trouve en présence d'indices graves et concordants, il peut faire appel à la gendarmerie qui interviendra immédiatement.



Lorsqu'un élève est suspecté de s'adonner à l'usage de produits illicites, il sera invité à se soumettre à un test de détection. S'il refuse, le Campus adventiste du Salève devra se séparer de lui.

Les chambres des résidences étant la propriété du Campus adventiste du Salève, elles peuvent être contrôlées en cas de doute. Le Campus adventiste du Salève se réserve le droit de faire appel aux services de police pour des contrôles spécialisés.

8. LES LOCAUX

Les internats disposent d'un étage réservé aux élèves du LPMT. Les internes ou externes de sexe masculin ne sont pas autorisés à franchir la porte délimitant l'accès aux étages de la résidence des jeunes filles, et, réciproquement, les jeunes filles ne sont pas autorisées à franchir la porte délimitant l'accès aux étages de la résidence des garçons. En cas d'infraction, la sanction qui serait prise viserait aussi l'occupant de la chambre concerné.

N'oublie pas que la résidence dispose de lieux communs mixtes qui sont à ta disposition.

Bruit

Le silence est une valeur précieuse à laquelle chacun a droit. Le silence est exigé après 22 heures dans les chambres et les lieux communs. Pense que tu n'es pas seul et que ton/ta camarade de chambre n'a pas forcément les mêmes rythmes que toi. Agis comme tu aimerais que les autres agissent vis à vis de toi.

Sois attentif/attentive aux sources de bruit telles que des conversations à haute voix, claquements de portes et appareils de musique.



Tâche d'Utilité Collective (TUC)

Le grand avantage de la vie en collectivité est la répartition des tâches ! Finies les corvées de ménage tous les jours tout seul ! La répartition de toutes les tâches ménagères des lieux communs est définie en début d'année par l'équipe de résidence.



Ces tâches de ménage ne comprennent pas la propreté de ta chambre qui est sous ton entière responsabilité ainsi que celle de ton/ta camarade de chambre. Entretenir régulièrement ce lieu où vous vivez est nécessaire : votre équilibre personnel en dépend.

Ordures ménagères

Dans un souci général d'hygiène de l'air et de la chambre, tu es responsable d'évacuer régulièrement tes ordures. Elles ne doivent pas être laissées dans le couloir mais jetées dans les containers qui se trouvent à l'extérieur de chaque bâtiment. Des sacs poubelles sont à ta disposition sur demande.

9. EVACUATION INCENDIE

Si l'alarme se met à sonner :

1. Où que tu sois, quitte immédiatement les lieux par la sortie de secours la plus proche.
2. Si tu ne peux plus sortir de ta chambre, bloque toutes les issues par où la fumée pourrait entrer en utilisant des serviettes, des draps ou des couvertures mouillés. Ouvre la fenêtre et tiens-toi à proximité pour te faire voir.
3. Garde ton calme, en évitant de paniquer. Ne saute pas par les fenêtres. Beaucoup de vies ont été sauvées en fermant la porte, en colmatant toutes les ouvertures contre l'air chaud et les fumées d'incendie, en appelant à l'aide et en attendant calmement du secours.



Si les couloirs ou les halls semblent sûrs, mets ta veste et tes chaussures, quitte la chambre, et dirige-toi immédiatement vers la sortie la plus proche. Une fois à l'extérieur, éloigne-toi d'au moins 200m du bâtiment et attends calmement que l'alarme s'arrête. Puis rentre à nouveau dans le bâtiment normalement.

Fausse alarme : déclencher intentionnellement une fausse alarme est un délit grave qui transgresse le règlement intérieur du Campus et la loi française. Cela peut conduire à une amende de 460 euros et à un an de prison. Si tu déclenches une alarme accidentellement, informe immédiatement le directeur de résidence.

10. TA CHAMBRE

Agencement et décoration

Tu seras amené(e) à partager ta chambre avec un(e) autre élève. Tu disposeras d'un placard fermé à clef pour tes effets personnels.



Ta chambre reste un espace où tu peux jouer de ta créativité pour la décorer et la personnaliser. Pour accrocher ta décoration, utilise uniquement des punaises. Tu es libre de changer la position du lit, à condition de ne pas le démonter. Un meuble supplémentaire peut être ajouté à l'aménagement de base en cas de besoin, à condition qu'il n'entraîne aucune détérioration. Le mobilier des halls d'accueil et autres lieux ne peut en aucun cas être introduit dans les chambres. La literie louée ou prêtée par le Campus ainsi que le matériel qui équipe les chambres ne doivent pas être utilisés hors de la résidence.

La décoration de ta chambre doit refléter sinon des valeurs chrétiennes au moins des valeurs respectables. Sont donc exclus des images ou des objets à caractère sexuel ou érotique, ou faisant l'apologie de la drogue, de l'occultisme ou de la violence. Le préceptorat est habilité à faire disparaître les décorations contraires aux principes prônés par le Campus adventiste du Salève.

Droit d'accès du préceptorat et visite des chambres

Conformément à la législation française, le directeur de résidence est en droit de visiter à tout moment les chambres, entre autres pour les raisons suivantes : hygiène, incendie, maintenance, violations supposées du règlement intérieur, etc. La visite des chambres se fera de manière régulière par l'équipe éducative et pourra se faire en dehors de ta présence.

Maintenance et entretien

Si quelque chose a besoin d'être réparé dans votre chambre, il va de ta propre responsabilité de le signaler au bureau du directeur de résidence. Seul le service de maintenance est habilité à intervenir pour réparer les dommages constatés.

Etat des lieux

Le directeur de résidence fera avec toi, à ton arrivée un état des lieux de ta chambre. Toutes les anomalies y sont indiquées. Toute anomalie supplémentaire constatée à ton départ sera facturée. Tu recevras une chambre propre et tu seras tenu de la rendre propre. L'état des lieux ne peut se faire que pendant les heures de bureau du lundi au vendredi et à condition que la chambre soit vidée et nettoyée.

En fonction des arrivées et des départs, il peut arriver qu'un regroupement de chambres soit nécessaire en cours d'année. Dans le cas où tu serais amené à changer de chambre, tu ne pourras en obtenir une nouvelle que lorsque l'état des lieux de la précédente aura été effectué. Un refus du regroupement, qui te laisserait seul en chambre te serait facturé (voir le paragraphe *seul en chambre*).

Appareils électriques

Pour éviter les incendies et les coupures intempestives d'électricité, il est interdit d'utiliser des réchauds, des fours à micro-ondes, des plaques et des radiateurs électriques, des toasters, des fers à repasser. Un coin repassage existe dans chaque résidence. Si tu souhaites te préparer à manger, une cuisine est à ta disposition au sous-sol de chaque résidence. **Les postes de télévision, lecteurs DVD, ne sont pas autorisés dans les chambres. Les ordinateurs ne sont pas autorisés pendant la semaine sauf accord particulier du directeur de résidence.** Pour des raisons de respect des autres, l'usage du baladeur est recommandée. Le Campus décline toute responsabilité en cas de vol d'objets de valeur non gardés dans les casiers fermés à clé.

Pour des raisons de sécurité, aucune modification n'est autorisée (dépose du plafonnier, modification des prises électriques et téléphoniques).

Argent de poche et valeurs

Le Campus décline toute responsabilité en cas de vol de valeurs non déposées au coffre-fort. Un compte de dépôt est à la disposition des internes à la caisse, au bâtiment administratif du Central. Chaque interne doit veiller à ce que ses effets personnels soient enfermés dans son casier pendant son absence.

Animal domestique

Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans les résidences.



Seul en chambre

Si tu désires être seul(e) en chambre, tu dois en faire la demande au bureau du directeur de résidence. Ce privilège est payant et ne peut être accordé qu'en fonction de la place disponible et en priorité à un élève de classe de terminale.

Changer de chambre, même pour une nuit, doit être signalé au du directeur de résidence et autorisé par lui.

Réveil

Les élèves se réveillent à 7h00. Il pourra arriver que le directeur de résidence et ses assistants passent pour te réveiller. A ce moment, il pourra être constaté de ton état de santé et une prise en charge nécessaire en cas de maladie. Aucune excuse ne sera accordée pour des pannes de réveil.



Maladie

Si tu es malade dans la journée, il est de ta propre responsabilité de prévenir immédiatement le directeur de résidence ou la secrétaire du LPMT suivant où tu te trouves. Si ton état nécessite une prise en charge médicale, tu seras conduit(e) chez le médecin. Une excuse sera signée par le directeur de résidence à condition que tu aies toi-même signalé ton état en temps voulu. Aucune excuse ne sera donnée après coup.

Pendant toute la période scolaire tu es sous la responsabilité du LPMT. Ce qui implique que le directeur de résidence et son équipe ne sont pas habilités à t'excuser des cours, quels qu'ils soient en cours de journée. Si ton état nécessite un retour à l'internat, cela ne pourra se faire que par accord préalable entre le secrétariat du LPMT et le directeur de résidence.

11. INVITES

Loger gratuitement des visiteurs étudiants ou non dans une chambre n'est pas autorisé. Un étudiant ayant été exclu du Campus adventiste du Salève pour non-respect du règlement n'est pas autorisé à s'introduire dans les résidences.

Ami(e)s

En tant qu'interne, tu peux accueillir occasionnellement un ami du même sexe dans la résidence, au tarif en vigueur, à condition d'en faire la demande.

Aucun externe ne peut dormir gratuitement dans une chambre, même pour une nuit. L'internat n'est pas autorisé à accueillir des visiteurs mineurs sans autorisation parentale écrite de leurs responsables légaux.

Famille

La résidence, est un peu comme ta maison pour une année, il est donc naturel que tu puisses y recevoir ta famille (père, mère, frère et sœur uniquement). Pour des raisons de disponibilité des chambres, tes parents ou toi devront en faire systématiquement la demande à la directrice de résidence qui s'occupe des réservations. Pour la joindre : clairiere@campusadventiste.edu ou le 04



50 87 68 34. La directrice de résidence te répondra en fonction des disponibilités des chambres. Ta famille logera dans une chambre visiteurs, où les draps et les serviettes de bain sont fournis.

Procédure d'invitation

Dans tous les cas, lorsque tu désires accueillir un visiteur, tu dois en faire la demande à la directrice de résidence le plus tôt possible. N'oublie pas que le campus accueille de temps à autre des groupes et que plus tu réserveras à l'avance, plus tu auras des chances d'avoir une chambre. Il est formellement exclu d'accueillir un visiteur sans avoir au préalable suivi cette procédure administrative.

12. SERVICES (par ordre alphabétique)



Buanderie

En tant qu'élève interne, tu as la possibilité de laver tes vêtements dans ta résidence. Tu y trouveras lave-linge, sèche-linge et fer à repasser.

Pour tes draps et ton linge de toilette renseigne-toi auprès de l'équipe de résidence pour connaître les modalités de fonctionnement.

Courrier

Ton courrier est déposé chaque jour dans un casier postal personnel à la réception de ta résidence. Il est disponible aux heures d'ouverture du bureau, affichées dans chaque résidence. Tu peux envoyer du courrier depuis la Réception au Central.

E-mail/Internet

En tant qu'étudiant du LPMT, des heures d'utilisation d'internet sont prévues à la bibliothèque du campus. A ces moments-là tu pourras faire tes recherches et utiliser le « chat ».

La salle informatique de ta résidence est aussi disponible pour ton travail et tes recherches.

Foyer

Un foyer est mis à ta disposition pour des occasions spéciales où tu souhaiterais préparer à manger. Il n'est en aucun cas, un substitut de la cafétéria et son usage est strictement réservé aux étudiants internes. Tu y trouveras tous les ustensiles nécessaires pour cuisiner. Il t'est également possible de laisser de la nourriture dans les réfrigérateurs à condition que ces aliments soient dans une boîte hermétique à ton nom. Le directeur de résidence et son équipe déclinent toute responsabilité en cas de disparition de denrées laissées dans les réfrigérateurs. Pour des raisons évidentes d'hygiène, tout ce qui sera trouvé dans les réfrigérateurs en dehors de ces conditions sera jeté à la poubelle. Tous les ustensiles de cuisine et autres assiettes et couverts doivent être nettoyés après utilisation.

Salle de piano

Chaque résidence dispose d'un piano où tu peux t'exercer.



Salle de sport

Chaque résidence dispose d'une salle de gym avec divers appareils. Le respect du matériel mis à disposition et son rangement est attendu de la part de tous les utilisateurs.

Télévision

La télévision est un instrument puissant de culture autant que redoutable. Regarder un programme télévisé doit être un acte réfléchi, qui respecte les principes d'éducation auxquels le campus adventiste du Salève est attaché.

Le programme est choisi par l'équipe du directeur de résidence qui, sous proposition pourra examiner une demande des internes. L'internat ne correspondant pas aux critères de 'cadre familial', il est soumis à une régulation stricte au niveau des DVD. Les DVD doivent obligatoirement provenir de la bibliothèque, qui a déjà payé les droits. Par conséquent il n'est pas possible de visionner un DVD personnel dans l'internat.

Pour les élèves du LPMT, l'accès aux programmes télévisés est accordé par le directeur de résidence.

La télévision et le lecteur DVD sont réservés à l'utilisation commune. Aucune demande à caractère individuel ne peut être accordée.

Transports

Les véhicules de l'école sont réservés aux usages commandités ou autorisés au préalable par le Campus. Le prix des différents transports est affiché dans chaque résidence. Il n'y a pas de transport du vendredi 16 heures au dimanche matin. Un service public régulier des transports genevois dessert la ville de Genève. Les horaires sont affichés à chaque arrêt de bus et dans les résidences.

Il n'entre pas dans les responsabilités du directeur de résidence et des ses assistants d'assurer un transport.

13. DISCIPLINE

Une démarche disciplinaire est la conséquence de ton comportement. Si tu choisis d'enfreindre le règlement du Campus adventiste du Salève, tu choisis aussi d'en supporter les conséquences, quelles qu'elles soient.

Selon la gravité de la situation, une ou plusieurs étapes du processus de discipline peuvent être sautées. Cependant, la simple accumulation de points sur le permis peut te conduire à l'une des sanctions prévues : avertissement, conseil de discipline + pénalité, conseil de discipline + renvoi. Le conseil de discipline se réserve le droit d'aggraver ou d'alléger sa décision et les sanctions envisagées en fonction de l'attitude personnelle de l'étudiant dans la vie communautaire.

Permis de conduite

Dès ton arrivée, tu recevras un permis avec 20 points. Ce permis est valable pour le LPMT comme pour l'internat qui travaillent en étroite collaboration. Son fonctionnement est semblable à celui des automobilistes. Une violation du règlement peut entraîner automatiquement la perte d'un à plusieurs points, selon la gravité de la faute.

Avertissement

Cette sanction indique que l'interne a commis une faute grave ou qu'il a cumulé quatre points sur son permis. L'avertissement lui est adressé sous forme d'une lettre précisant la nature de la faute. Les parents ainsi que le responsable du département concerné reçoivent une copie de la lettre.

Conseil de discipline et pénalité

Cette sanction est appliquée pour l'étudiant dont la faute atteint une gravité conséquente. Il est convoqué par le directeur du LPMT ou le directeur de résidence, devant un conseil de discipline composé des personnes suivantes : le directeur du LPMT, le directeur de résidence et la directrice de résidence, le conseiller d'éducation et le professeur principal. Cette convocation a pour objet de faire le point sur le comportement général de l'élève dans l'école et de lui assigner une pénalité définie par le conseil de discipline. Ce dernier pourra, éventuellement, suspendre l'étudiant de ses cours pendant une période de durée variable. Les parents sont avertis.

Conseil de discipline et renvoi avec sursis ou définitif

Cette sanction est appliquée pour les étudiants dont la faute a atteint un niveau de gravité inacceptable par le Campus adventiste du Salève. Il est convoqué par le directeur général de l'école devant un conseil de discipline composé des personnes suivantes : le directeur général, le directeur du LPMT, le directeur de résidence et la directrice de résidence, les délégués de classe respectifs, le conseiller d'éducation et le professeur principal. Cette convocation a pour objet de définir la forme du renvoi en rapport avec la faute commise. Les délégués des étudiants n'ont pas de voix délibératives.

Types de fautes graves pouvant entraîner un avertissement, une pénalité ou un renvoi (par décision du conseil de discipline)

- Absence nocturne
- Absences répétées aux études
- Accueil d'un élève de sexe opposé dans une chambre
- Accueil d'un visiteur non signalé dans une chambre
- Bruit
- Dégradations des chambres notamment par manque d'entretien
- Dégradation matérielle des locaux du campus
- Départ du campus non signalé
- Départ en week-end non autorisé

- Entrées ou sorties illégales d'une résidence
- Consommation ou détention de tabac ou d'alcool
- Déclenchement du signal d'alarme
- Fraude dans l'utilisation de la carte magnétique
- Insultes verbales
- Prêt illicite ou usage frauduleux de la carte magnétique
- Perte de trois points
- Non-respect répété du règlement
- Comportements incorrects vis-à-vis du sexe opposé
- Consommation ou détention de drogue
- Consommation ou détention de tabac ou d'alcool
- Fraude téléphonique
- Perte des quatre derniers points
- Relations sexuelles
- Vandalisme
- Violence physique
- Vol
- Etc...

14. CHARTE

JE CHOISIS DE VIVRE DANS L'INTERNAT _____ QUI FAIT PARTIE INTEGRANTE DU CAMPUS ADVENTISTE DU SALEVE ET ACCEPTE DE COLLABORER POUR QUE MON SEJOUR PUISSE SE PASSER AU MIEUX

JE RECONNAIS QUE L'INTERNAT ME PROPOSE UN CADRE ADAPTE A MON STATUT D'ELEVE DU SECONDAIRE ET M'ENGAGE A Y RESPECTER LES LIMITES INCLUSES DANS CE GUIDE

J'AI LA VOLONTE DE PROFITER AU MAXIMUM DU CADRE QUI M'EST PROPOSE POUR MIEUX ME CONNAITRE, CERNER MES OBJECTIFS, MON POTENTIEL ET MES LIMITES

J'AI LA VOLONTE D'ACCUEILLIR LES AUTRES ET DE ME LAISSER ENRICHIR ET COMPLETER PAR CES RELATIONS

JE CHOISIS DE PERSEVERER DANS TOUS LES EFFORTS QUE JE POURRAIS FOURNIR SUR CE CAMPUS

JE CHOISIS DE PARTICIPER ACTIVEMENT A LA VIE DU CAMPUS AVEC LE MEME RESPECT QUE L'ON ME DONNE

JE DATE ___/___/20

JE SIGNE

SIGNATURE DU DIRECTEUR DE RESIDENCE

15. NOTES

HORAIRES DU CAMPUS

CAFETERIA

Du lundi au vendredi
 Petit-déjeuner 07H20 - 07H40
 Déjeuner 12H15 - 13H00
 Dîner 18H45 - 19H15

Samedi

Petit-déjeuner 08H10 - 08H30
 Déjeuner 12H45 - 13H15
 Dîner 18H45 - 19H15

Dimanche & Jours fériés

Petit-déjeuner 08H40 - 09H00
 Déjeuner 12H30 - 13H00
 Dîner 18H45 - 19H15

EGLISE

Service de culte
 le samedi
 9H15 - 12H00

BUANDERIE

Lundi 15H00 - 18H00 (dépôt)
 17h00 - 20H00 (Récupération)

Église

École Primaire

Les Sources

Les Horizons

Administration

Bibliothèque

Collège/Lycée

Le parc

La Clairière

La cafétéria

Institut de langue française

Aula

Faculté de théologie

CAISSE ET COMPTABILITÉ

Lundi 14H00 - 18H00
 Mercredi 08H30 - 12H30
 Vendredi 08H30 - 12H30

RÉCEPTION

Du lundi, mardi et jeudi
 08H00 - 12H00
 14H00 - 18H00
 Mercredi et vendredi
 08H00 - 12H00

SECRETARIAT / TRANSPORT

Du lundi au vendredi
 08H00 - 12H30
 Lundi et jeudi
 14H00 - 18H00

MILLEFEUILLE

Dimanche 10H00 - 12H00
 Mardi 15H30 - 17H30
 Jeudi 16H30 - 19H00
 Vendredi 09H30 - 12H30

BIBLIOTHÈQUE

Du lundi au jeudi
 08H00 - 12H45
 14H00 - 18H00
 19H45 - 21H45
 Vendredi
 08H00 - 12H45
 Dimanche
 09H30 - 12H30